



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements publics

Question écrite n° 27650

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la répartition du taux d'augmentation des dépenses hospitalières. En effet, l'Assemblée nationale a décidé que ce taux serait de 2,4 %, mais, dans la répartition entre les régions, un taux de 1,74 % a été affecté à la région Midi-Pyrénées et de 1 % au centre hospitalier universitaire de Toulouse. Le CHU de Toulouse va donc devoir supporter une diminution de ses crédits de 81,9 millions de francs. Ceci entraînera des mesures de rigueur pour l'organisation structurelle de l'établissement mais aussi pour l'effectif de personnel qui pourrait subir la suppression de 150 emplois équivalents plein temps. Actuellement, des craintes se font sentir au niveau du maintien du service de moyen séjour du centre de gériatrie de l'hôpital La Grave. L'ensemble des personnels de ce service et les familles qui ont des proches hospitalisés dans ce centre ont exprimé leurs inquiétudes. Aussi, lui demande-t-il, quelles mesures il compte prendre pour éviter les conséquences forcément négatives pour les usagers des hôpitaux de la région Midi-Pyrénées de cette baisse de la dotation budgétaire et pour assurer le maintien du service moyen séjour de gériatrie de l'hôpital La Grave.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la fixation et la répartition des dotations régionales de dépenses hospitalières. Au vu de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie voté par le Parlement, le montant total de dépenses hospitalières est réparti entre les régions selon quatre critères objectifs : l'indice comparatif de mortalité ; dépense par habitant hospitalisable dans le secteur public ; valeur régionale du point ISA mesuré par le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) ; flux de patients entre régions. L'ensemble de ces éléments montre que la région Midi-Pyrénées doit contribuer au mouvement de solidarité financière au profit des régions moins favorisées. C'est pourquoi le taux de progression de la dotation régionale de Midi-Pyrénées est demeuré sur les trois derniers exercices légèrement inférieur au taux d'évolution national (écart de 0,44 % en 1998, 0,30 % en 1999 et 0,36 % en 2000). La progression de la base budgétaire du centre hospitalier universitaire de Toulouse pour 1999 a correspondu à une augmentation totale de + 1,21 % (de base 1999 à base 2000) soit une progression de plus de 40 MF des moyens alloués, et ce malgré un prélèvement dans le cadre de la solidarité régionale au vu des résultats du PMSI de 5 MF et la diminution de la base de dépenses encadrées au titre de la sortie de onze médicaments rétrocedés du financement par dotation globale à hauteur de 8,73 MF. Par ailleurs le contrat d'objectifs et de moyens, signé le 28 mars 1998, entre l'agence régionale de l'hospitalisation et l'établissement, permet de soutenir l'important effort de réorganisation engagé par l'octroi de crédits supplémentaires, de 3 MF par an environ. Dans le cadre de la campagne budgétaire pour 2000, le CHU cédera 4 MF au titre de la correction des inégalités au sein de la région, cette correction s'effectuant au vu des données du PMSI. La valeur du point ISA de l'établissement demeure en effet supérieure à la valeur moyenne régionale du point (13,18 F en 1998 contre 12,60 au plan régional). Néanmoins, le budget primitif du CHU va évoluer de plus de 1,4 % correspondant à un taux de reconduction des moyens de 1 % (appliqué par ailleurs à tous les établissements de la région) et à un ensemble de mesures fléchées et d'effets année pleine. L'agence régionale

de l'hospitalisation de Midi-Pyrénées s'emploie à assurer la plus grande transparence sur sa politique d'allocation de ressources et met l'ensemble des informations relatives aux établissements de la région à disposition du public sur son site Internet (www.arhmip.fr). En ce qui concerne le service de moyen séjour de l'hôpital de La Grave, la requalification de ce site a, un temps, été envisagée. L'autorité de tutelle a demandé à l'établissement de réétudier ce projet dans une perspective tenant compte des autres opérations de réorganisation et des besoins des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27650

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2000

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1849

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 574